



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ LIQUIMATT 6375

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit LIQUIMATT 6375

Numéro du produit 56914

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Applications industrielles diverses

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
+33 (0)1 85 57 46 00
SDS.EMEA@univarsolutions.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Sds No. 56914

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH208 Contient du 2,4,7,9-TETRAMETHYLDEC-5-YNE-4,7-DIOL. Peut produire une réaction allergique.

LIQUIMATT 6375

Mentions de mise en garde	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
	P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
	P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
	P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

2,4,7,9-TETRAMETHYLDEC-5-YNE-4,7-DIOL			0.1-1%
Numéro CAS: 126-86-3	Numéro CE: 204-809-1	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119954390-39-XXXX	
Classification Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1B - H317 Aquatic Chronic 3 - H412			

2-DIMÉTHYLAMINOÉTHANOL			0.1-1%
Numéro CAS: 108-01-0	Numéro CE: 203-542-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119492298-24-XXXX	
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 3 - H331 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335			

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin.

LIQUIMATT 6375

Contact cutané	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact cutané	Le produit contient une petite quantité de substance sensibilisante. Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.
Produits de combustion dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Contenir et collecter les eaux d'extinction. Enlever ou refroidir avec de l'eau les conteneurs à proximité de l'incendie.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante.
----------------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.
------------------------------	--

LIQUIMATT 6375

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter le gel. Tenir éloigné des aliments et boissons. Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants puissants. Bases. Acides.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

PARAFFIN WAXES AND HYDROCARBON WAXES

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 2 mg/m³ fumées

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Amorphous Silica (CAS: 7631-86-9)

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 4 mg/m³
Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 4 mg/m³

2,4,7,9-TETRAMETHYLDEC-5-YNE-4,7-DIOL (CAS: 126-86-3)

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.76 mg/m³
Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 5.28 mg/m³
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.5 mg/kg p.c. /jour
Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 1.5 mg/kg p.c. /jour
Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.43 mg/m³
Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 1.29 mg/m³
Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.25 mg/kg p.c. /jour
Consommateur - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 0.75 mg/kg p.c. /jour
Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.25 mg/kg p.c. /jour
Consommateur - Orale; Court terme Effets systémiques: 0.75 mg/kg

LIQUIMATT 6375

PNEC

- eau douce; 0.04 mg/l
- eau de mer; 0.004 mg/l
- rejet intermittent; 0.4 mg/l
- Station d'épuration des eaux usées; 7 mg/l
- Sédiments (eau douce); 0.32 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 0.032 mg/kg
- Sol; 0.28 mg/kg

2-DIMÉTHYLAMINOÉTHANOL (CAS: 108-01-0)

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

DNEL

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1.04 mg/kg
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 7.4 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 7.4 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 22 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 22 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 5 mg/kg p.c. /jour

PNEC

- eau douce; 0.0661 mg/l
- eau de mer; 0.00661 mg/l
- rejet intermittent; 0.0661 mg/l
- Sédiments (eau douce); 0.0529 mg/kg
- Sol; 0.0177 mg/kg
- Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. EN 166

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.35 mm. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. EN 136/140/141/145/143/149

LIQUIMATT 6375

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Blanc.
Odeur	Faible. Ammoniacale.
pH	pH (solution concentrée): 10.0
Point de fusion	~0°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100°C
Point d'éclair	101°C Vase clos Pensky Martins.
Taux d'évaporation	<1 (acétate de butyle = 1)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	~18 mm Hg @ 20°C
Densité de vapeur	<1
Densité relative	1.01 @ 20°C
Solubilité(s)	Dispersible dans l'eau.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	<5000 mPa s @ 20°C
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucune information requise.
---------------------	-----------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ces composants.
------------	---

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale.
--------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucun connu.
--------------------------------------	--------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter le gel.
---------------------	----------------

LIQUIMATT 6375

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Bases. Acides. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 576,67

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Peut être légèrement irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Le produit contient une petite quantité de substance sensibilisante. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

LIQUIMATT 6375

Informations toxicologiques sur les composants

2,4,7,9-TETRAMETHYLDEC-5-YNE-4,7-DIOL

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ > 2000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 2000 mg/kg, Cutanée, Rat OECD 402

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation 20,0
(CL₅₀
poussières/brouillards
mg/l)

Espèces Rat

Indications (CL₅₀
inhalation) CL₅₀ (1h) > 20 mg/l, Inhalatoire, Poussières/brouillard, Rat

ETA inhalation 20,0
(poussières/brouillards
mg/l)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Légèrement irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée. Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris: Sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Aberration chromosomique: Négatif. Mutation génique: Négatif. Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Fertilité, Etude sur une génération - , Orale, Rat Négatif.

Toxicité pour la reproduction - développement Toxicité pour le développement: - : , Orale, Rat, Négatif.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Organes cibles Yeux Foie Peau

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

LIQUIMATT 6375

Exposition répétée STOT rép. NOAEL (28d) 250 mg/kg, Orale, Rat

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non applicable.

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Le liquide irrite les muqueuses et peut provoquer une douleur abdominale en cas d'ingestion.

Contact cutané Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

2-DIMÉTHYLAMINOÉTHANOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1 183,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) OECD 401

ETA orale (mg/kg) 1 183,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 1 219,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 1 219,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 5,19

Espèces Rat

Indications (CL₅₀ inhalation) OECD 403

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 5,19

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures. Lapin cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Effet irréversible. Lapin

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

LIQUIMATT 6375

Sensibilisation cutanée Test de Buehler - Cobaye: Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Essais de génotoxicité - in vivo Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Under certain conditions the substance can form nitrosamines. Nitrosamines are carcinogenic in animal studies.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut irriter les voies respiratoires.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation Toxique par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Essoufflement. Toux. Mal de tête. Suffocante. Nausées, vomissements. Pneumonie (inflammation du tissu pulmonaire).

Ingestion Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac. Nocif en cas d'ingestion. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Nausées, vomissements. Douleur à l'estomac.

Contact cutané Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau. Nocif par contact avec la peau. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Brûlures chimiques. Absorption cutanée Nausées, vomissements. Mal de tête.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Larmolement abondant. Brûlures chimiques. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

LIQUIMATT 6375

Écotoxicité

Le produit contient une substance qui est nocive pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

Informations écologiques sur les composants

2,4,7,9-TETRAMETHYLDEC-5-YNE-4,7-DIOL

Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2-DIMÉTHYLAMINOÉTHANOL

Écotoxicité

Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson

Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

2,4,7,9-TETRAMETHYLDEC-5-YNE-4,7-DIOL

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson

LC50, 96 heures: 36 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
LC50, 96 heures: 43 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

CE₅₀, 48 heures: 91 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques

CE₅₀, 72 heures: 82 mg/l, Selenastrum capricornutum
CE₅₀, 72 heure: 15 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
OECD 201

Toxicité aiguë - microorganismes

CE₅₀, 30 minute: 630 mg/l,

2-DIMÉTHYLAMINOÉTHANOL

Toxicité

Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson

CL₅₀, 96 hours: 146.63 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

CE₅₀, 48 hours: 98.37 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques

EC10, 72 heures: 24.49 mg/l, Desmodesmus subspicatus
CE₅₀, 72 hours: 34.47 mg/l, Desmodesmus subspicatus
EC10, 72 heure: 24.5 mg/l, Scenedesmus subspicatus
CE₅₀, 72 heure: 66.1 mg/l, Scenedesmus subspicatus

Toxicité aiguë - microorganismes

CE₅₀, 30 minute: > 1000 mg/l, Boues activées
CE₂₀, 30 minute: > 1000 mg/l, Boues activées

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants

LIQUIMATT 6375**2,4,7,9-TETRAMETHYLDEC-5-YNE-4,7-DIOL**

Persistance et dégradabilité	Le produit n'est pas facilement biodégradable. Intrinsèquement biodégradable.
Biodégradation	- Dégradation 5%: 29 jour OCED 301B

2-DIMÉTHYLAMINOÉTHANOL

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
Biodégradation	- Dégradation 60.5%: 14 jour OECD 301C
Demande biologique en oxygène	1050 mg/g

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Informations écologiques sur les composants**2,4,7,9-TETRAMETHYLDEC-5-YNE-4,7-DIOL**

Potentiel de bioaccumulation	La bioaccumulation est peu probable. FBC: < 24, Cyprinus carpio (carpe commune)
Coefficient de partage	log Pow: 2.8

2-DIMÉTHYLAMINOÉTHANOL

Potentiel de bioaccumulation	Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.
Coefficient de partage	log Pow: -0.55

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas de données enregistrées.

Informations écologiques sur les composants**2,4,7,9-TETRAMETHYLDEC-5-YNE-4,7-DIOL**

Mobilité	Le produit est soluble dans l'eau.
-----------------	------------------------------------

2-DIMÉTHYLAMINOÉTHANOL

Mobilité	Le produit est soluble dans l'eau.
Coefficient d'adsorption/désorption	Eau et sédiments - Koc: 1.224 @ 20°C Eau et sédiments - Log Koc: 0.848 @ 20°C
Tension de surface	28.2 mN/m @ 20°C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas d'information disponible.

LIQUIMATT 6375

Informations écologiques sur les composants

2,4,7,9-TETRAMETHYLDEC-5-YNE-4,7-DIOL

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

2-DIMÉTHYLAMINOÉTHANOL

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

Informations écologiques sur les composants

2,4,7,9-TETRAMETHYLDEC-5-YNE-4,7-DIOL

Autres effets néfastes Aucun connu.

2-DIMÉTHYLAMINOÉTHANOL

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

LIQUIMATT 6375

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

Inventaires

Canada (DSL/NDL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.
DSL

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Japon (ENCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Nouvelle-Zélande (NZIOC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Taiwan (TCSI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

LIQUIMATT 6375

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

C'est la première version.

Date de révision

15/01/2019

Numéro de version

1.001

Numéro de FDS

56914

Statut de la FDS

Approuvé.

LIQUIMATT 6375

Mentions de danger dans leur intégralité	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H331 Toxique par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 Contient du 2,4,7,9-TETRAMETHYLDEC-5-YNE-4,7-DIOL. Peut produire une réaction allergique.
Signature	K Winter